

Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27 juin 2022.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 11/22 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement d'un terrain de sport sur l'aire de loisirs au centre du village (*Mme Orlita Lefebvre, 1ère membre*).
6. Préavis municipal N° 12/22 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 (*M. Olivier Correvon, 1^{er} membre*).
7. Autres informations de la Municipalité.
8. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 20 membres sur 25 sont présents. Mme Orlita Lefebvre et MM. Dominique Canna et Michel Wüthrich sont excusés. Mme Sandra Van Olmen Ray et M. Philippe Meylan sont absents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Communications du Président

Pas de communication.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic M. Frédéric Rohner, excuse l'absence de M. Jean-François Ballif et nous informe sur plusieurs sujets :

- *Electricité* : en prévision des risques de pénurie d'électricité cet hiver et par souci d'économie, la Municipalité imagine de prendre quelques mesures, comme d'arrêter un lampadaire sur deux dans le bourg. L'illumination de l'étoile de l'église quant à elle, aura bien lieu, car ce sont des LEDS consommant très peu d'électricité qui l'éclaire, mais nous diminuerons les heures d'illumination. Quant à l'éclairage public, M. Jean-François Ballif nous présentera certainement lors du prochain conseil, l'avancée des différentes études effectuées en vue du remplacement des lampadaires.
- Par rapport au trottoir de la route du Bey, il manque encore la signature de quelques propriétaires concernés.
- Le bus électrique de TRAVYS pour la ligne 602, a été inauguré.
- Une décharge avec des terres de remblais est prévue de longue date entre Essert-sous-Champvent et la commune de Montagny. Le premier projet a été modifié mais des discussions sont encore en cours avec des propriétaires de terrain concernés, particulièrement de Villars et Essert-sous-Champvent.
- *Géothermie des frères Stoll* : il n'y a pas eu d'opposition à la mise à l'enquête de l'agrandissement du périmètre .

- *Aménagement du territoire* : une soirée thématique sera organisée lors du premier semestre 2023.

M. Pierre-Alain Lunardi nous donne également plusieurs informations sur ses dicastères :

- Le nouveau règlement communal de stationnement entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2022.

- Une erreur a été commise lors de l'achat d'une nouvelle tondeuse à gazon : cet achat était prévu dans le programme de la législature et la Municipalité a cru qu'un préavis avait été fait, ce qui n'était pas le cas. La tondeuse a été achetée lors du 1^{er} trimestre 2022 pour Fr. 32'000.--, alors que notre budget 2022 était de Fr. 4'500.--. Il y aura donc un dépassement au poste «430 routes».

- *Finances publiques* : le Conseil d'État a décidé de faire un contre-projet à l'initiative SOS Communes qui prévoyait une bascule de 15 points d'impôt des communes au canton, afin que ce soit le canton qui prenne en charge le 100 % de la facture sociale. Pour l'instant, nous ne connaissons pas la teneur du contre-projet, mais il est censé être présenté au législatif cantonal en septembre 2023. D'autre part, les premiers travaux concernant la péréquation ont eu lieu entre les deux associations de communes faîtières et le Conseil d'État, le 4 octobre 2022. A la fin du 1^{er} trimestre 2023, il devrait y avoir une vision plus claire sur la manière de procéder à cette réforme de la péréquation horizontale et verticale. Néanmoins, les acomptes péréquatifs de Montagny pour 2023, sont légèrement en hausse par rapport à la situation 2021-2022.

- *Protection civile* : le budget 2023 a été adopté avec un coût de Fr. 18.66 par habitant, alors qu'il était de Fr. 18.32 en 2022. Un préavis pour un montant de Fr. 650'000.-- sera présenté au conseil intercommunal, afin d'aménager une base opérationnelle de l'ORPC avec une salle de crise et une salle de conduite.

- *Points de rassemblement d'urgence* : le Canton va informer les communes sur les différentes mesures à prendre d'ici la fin de l'année, concernant les problèmes de pénurie. Un des éléments phare pour les communes, concerne les points de rassemblements d'urgence en cas de black-out de plusieurs heures ou jours. Une information sera faite à l'ensemble de la population d'ici quelques mois.

- *SDIS Nord vaudois* : le budget 2023 a été adopté pour un montant de Fr. 46.40/hab. pour la commune de Montagny. La baisse des effectifs devient inquiétante : pour le DAP (Détachement d'Appui) de Montagny, nous allons passer de 28 à 18 personnes au 1^{er} janvier 2023.

5. Préavis 11/22 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement d'un terrain de sport sur l'aire de loisirs au centre du village

Mme Fabienne Steiner lit le rapport de la commission composée de Mmes Dominga Leuenberger, Fabienne Steiner, Orlita Lefebvre et de MM. Cyril Jeanneret et Christophe Martin.

Dans ses conclusions, la commission indique qu'elle souhaiterait un planning de l'avancée des travaux après la mise à l'enquête du projet. Elle salue l'excellent travail de la Municipalité et compte sur elle pour que le projet aboutisse dans les temps, malgré le départ de Mme Erica Sjöqvist Müller. Elle recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, *M. Marcel Halter* demande quel est l'avantage de suivre la déclivité du terrain, plutôt que de faire un terrain plat : *Mme Erica*

Sjöqvist Müller répond que de faire un terrain plat aurait engendré d'une part, la création de talus de chaque côté du terrain d'où un surcoût, et d'autre part, de suivre la pente naturelle du terrain qui est très légère, permet une meilleure évacuation de l'eau avec un drainage qui sera prévu en contre bas.

La discussion n'étant plus utilisée, le préavis mis au vote avec

Article 1 d'accorder le crédit de Fr. 137'000.-- pour l'aménagement d'un terrain de sport sur l'aire de loisirs au centre du village

Article 2 ce montant sera financé par la trésorerie générale et amorti par le fonds de réserve «Invest/travaux/achat divers» 2820.14

Article 3 de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 12/22 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023

M. Olivier Correvon lit le rapport de la commission de gestion composée de *Mme Dominga Leuenberger, de MM. Frédéric Stoll, Pascal Iuliano, Christophe Martin et de lui-même.*

Dans ses conclusions, la commission souhaiterait à l'avenir recevoir le budget ou une estimation de ce dernier, un peu plus tôt, afin de pouvoir mieux se déterminer par rapport au point d'imposition. Néanmoins, elle recommande de reconduire pour 2023 le taux de coefficient communal à **64.5%**, ainsi que les autres montants et taux figurant dans l'actuel arrêté d'imposition.

Après la lecture par le Président des différents points de l'arrêté d'imposition, la discussion n'étant pas utilisée, le préavis mis au vote avec

Article 1 : Les points de l'arrêté d'imposition 2022 sont reconduits pour l'année 2023

est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Autres informations de la Municipalité

Suite au problème de la conduite des eaux usées percée, *M. Eric Stoll* nous montre au tableau sur un plan communal, le parcours des eaux usées et nous donne des explications sur la difficulté qu'il y a eu de localiser le bouchon (entre 5 et 10m), et de savoir comment le casser. Actuellement, la réparation a été faite et ça a l'air de fonctionner.

Une autre conduite d'eau ravitaillant le bâtiment de la «Vaudoise Assurances» a également lâché. La réparation a pu être faite, mais la conduite est en très mauvais état et il faudra la changer ; des offres ont été demandées et des discussions avec les propriétaires ont lieu. Les travaux se feront de nuit.

8. Interventions individuelles et divers

M. Jean-Claude Deriaz a quelques questions concernant la future politique de stationnement à Montagny, notamment avec les voitures se parquant vers l'église. Voici les informations données par *M. Pierre-Alain Lunardi* : comme il n'y a ni panneau ni marquage à cet endroit, si cet endroit devenait problématique, la mesure prise serait de mettre un potelet au milieu du passage avec deux grosses pierres qui bloqueraient l'accès aux voitures. Il faudrait bien entendu pouvoir ouvrir et avoir l'accès libre en fonction de l'utilisation de l'église. La mise en œuvre de cette politique de stationnement se fera dès le 1^{er} novembre 2022. Une circulaire informera prochainement la population. *M. Lunardi* nous informe déjà sur le système de macarons et de leurs coûts. Le contrôle du parcage se fera par les ASP (Assistant de Sécurité Publique) au travers du contrat de prestations que nous avons avec la commune de Grandson ; si des amendes devaient être mises, elles seront encaissées directement par la commune de Montagny. Pour la zone de la grande salle, le macaron sera obligatoire pour plus de 3 heures de parking, sauf en cas de manifestations où le parcage sera libre.

M. Jean-Marc Layaz trouverait judicieux d'éteindre l'éclairage du temple à partir de 22 heures, suite aux directives fédérales et cantonales d'économie d'énergie ; il demande également si la commune de Montagny va faire le nécessaire dans la zone de Chamard afin d'éteindre les enseignes lumineuses ; bien qu'un effort a déjà été fait (les parkings sont éteints), il reste un potentiel d'amélioration. *M. Frédéric Rohner* indique que pour le moment, tant qu'il n'y a pas de directives formelles, la volonté de la Municipalité n'est pas de mettre dans le noir toute la zone de Chamard. Par rapport à l'éclairage du temple, celui-ci sera limité.

M. Pascal Iuliano aimerait savoir si la commune a prévu des mesures incitatives pour que les habitants puissent produire de l'électricité, notamment par des installations photovoltaïques. *M. Frédéric Rohner* prend note de la proposition ; mais il indique que cela engendrerait des différences de traitement avec les personnes qui se sont déjà dotées à leurs frais de panneaux photovoltaïques. Ce qu'il serait éventuellement envisageable de faire au niveau communal, c'est par rapport à l'émolument ; c'est à discuter en Municipalité. Mais la manne qui est ponctionnée par le Canton est beaucoup plus importante, et c'est là qu'il faudrait un changement !

Après un petit discours de la Municipale *Mme Erica Sjöqvist Müller* pour clôturer le dernier conseil avant son départ de la commune, le Président lève la séance à 21h, en invitant l'assemblée au verre de l'amitié.

Le Président

La Secrétaire




Jean-Marc Cochet

Anne-Marie Forchelet